

Règlement intérieur

- *Lieu réservé à l'accueil de la petite enfance 0 à 6 ans.*
- *Le coin bébé est réservé aux enfants de - de 18 mois.*
- *20 enfants maximum, accueillis en même temps.*
- *Accès libre avec l'adhésion à l'association « Maison de quartier de Port-Neuf ».*
- *Les professionnels qui veulent venir profiter de la structure doivent s'inscrire physiquement ou par téléphone pour réserver leur place.*
- *Les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent dans ce lieu. Aucun enfant ne pourra être laissé aux accueillants.*
- *Les enfants peuvent être amenés à jouer avec d'autres adultes que leurs parents. S'ils se mettent en danger ou ne respectent pas une règle de vie, d'un jeu, du lieu, l'adulte présent se doit d'intervenir !*
- *Ce lieu est un espace petite enfance qui requiert une certaine hygiène. Nous demanderons donc aux utilisateurs adultes et enfants, de bien vouloir se déchausser ou d'utiliser les sur-chaussures qui sont à leur disposition dans le couloir d'entrée.*
- *Des chemises de protection sont à disposition pour la peinture.*
- *Les jeux prêtés ne peuvent pas être empruntés et sont sous la responsabilité des adultes qui prendront soin d'en faire l'inventaire avec l'enfant au moment du rangement.*
- *En principe, les jeux utilisés devront être rangés. Néanmoins, les accueillants pourront vous proposer par exemple, de laisser une construction en place afin que d'autres enfants puissent l'utiliser.*
- *La possibilité de prendre un café ou un thé à l'espace jeux repose sur la générosité des utilisateurs.*
- *Descartes à Jouer a un site internet (<http://www.descartesajouer.fr>). Vous pouvez laisser vos articles ou petits mots aux accueillants qui les mettront en ligne sur le site dès que possible (mail : dajmq@orange.fr).*

« LE JEU FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA VIE DE VOTRE ENFANT, C'EST DONC L'OUTIL INDISPENSABLE POUR PARTAGER AVEC LUI, DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS ! »